

NOTE D'INFORMATION DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

Les avis des services suivants doivent obligatoirement être mis en ligne au fur et à mesure de leur transmission :

- Avis de la DRAC
- Avis de l'ARS
- Avis de la MRAE

L'ensemble de ces avis ont maintenant été rendus. Vous les trouverez dans ce dossier.

D'autres services sont consultés (DDT, SDIS,) ; mais leurs avis ne sont pas mis en ligne.